


AS/HO
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**DECRET N° 2008- 741 /PRES/PM/MTSS/MEF/
MFPRE/MJ/DEF portant cessions, saisies et
retenues sur les rémunérations et pensions de
retraite des agents publics de l'Etat, des
magistrats, des militaires et des travailleurs
salariés du secteur privé.**

LE PRESIDENT DU FASO

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

*Jisa CF N° 0583
12-11-08*


- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre
- VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGCM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret n°94-473/PRES/MAE-MJ du 28 décembre 1994 portant ratification du traité du 17 octobre 1993, relatif à l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires;
- VU l'acte uniforme OHADA du 10 avril 1998 portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;
- VU la loi n°13-98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique, modifiée par la loi 019-2005/AN du 18 mai 2005 ;
- VU la loi n° 36-2001/AN du 13 décembre 2001 portant statut du corps de la magistrature ;
- VU la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso ;
- VU la loi n° 015-2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés du Burkina Faso ;
- VU le décret n°72-224/PM/CPM/MA/MFC du 30 novembre 1972 portant organisation du service des soldes dans l'armée nationale ;
- VU le décret n°72-225/PM/CPM/MA/MFC du 30 novembre 1972 portant organisation du service des soldes dans la gendarmerie nationale ;
- VU le décret n°97-101/PRES/PM/METSS/MEF du 12 mars 1997 portant composition, attributions et fonctionnement de la Commission consultative du travail.